|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 13 auDocument WTDC-17/24-F** |
|  | **8 septembre 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Etats Membres de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications |
| révision de la résolution 71 de la cmdt – Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'uit, et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Résolutions et recommandations**Résumé:**Il est proposé de réviser la Résolution 71, consacrée au rôle des professionnels du secteur des télécommunications au sein de l'UIT-D, en définissant en particulier les responsabilités du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI). Etant donné que les professionnels du secteur des télécommunications jouent un rôle important dans les activités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, dans le cadre duquel plus de 470 Membres de Secteur participent aux travaux des commissions d'études et aux autres actions que mène le BDT, la CEPT est d'avis que le Groupe IAGDI devrait continuer ses travaux pour appuyer les activités de l'UIT-D et fournir aux professionnels des avis sur la définition des questions stratégiques de développement qui devraient être confiées à l'UIT-D.**Résultats attendus:**Le texte ci-dessous énonce certains principes relatifs au fonctionnement du Groupe IAGDI, et suggère notamment un libellé plus clair destiné à définir la participation aux travaux de ce groupe, l'objectif étant que le nombre de membres soit stable, que ceux-ci représentent toutes les régions du monde et que les membres soient reconnus pour leur participation aux activités de développement que mène le BDT. La révision qui suit tient également compte de l'importance de rendre compte des résultats des réunions au GCDT et à la prochaine CMDT.Il est également proposé de compléter le titre de la Résolution 71, afin de faire ressortir le rôle des professionnels du secteur des télécommunications et du secteur privé.Enfin, la présente proposition tient également compte de modifications similaires adoptées récemment par l'AMNT, lorsque cette dernière a reconnu, dans sa Résolution 68 (Hammamet, 2016) que le rôle du secteur privé et du groupe des directeurs techniques (CTO) évoluait.**Références:**Résolution 71 de la CMDT |

**MOD** ECP/24A13/1

RÉSOLUTION 71 (RÉV.BUENOS AIRES, 2017)

Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres
de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant
aux travaux du Secteur du développement des télécommunications
de l'UIT, et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* le numéro 126 de la Constitution de l'UIT, qui encourage la participation de l'industrie au développement des télécommunications dans les pays en développement[[1]](#footnote-1)1;

*b)* les dispositions du Plan stratégique de l'Union concernant le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), relatives à la promotion des accords de partenariat entre les secteurs public et privé dans les pays développés;

*c)* l'importance accordée, dans les résultats finals du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et en particulier dans le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, à la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs du SMSI, parmi lesquels figurent l'établissement de partenariats public‑privé;

*d)* que les Membres des Secteurs, en plus des contributions financières qu'ils apportent aux trois Secteurs de l'UIT, fournissent également au Bureau de développement des télécommunications (BDT) les connaissances et l'aide de professionnels et peuvent, en contrepartie, tirer profit de leur participation aux activités de l'UIT-D,

considérant en outre

*a)* que l'UIT-D devrait prendre des mesures pour pouvoir répondre aux besoins des Membres du Secteur, en particulier au niveau régional;

*b)* qu'il est dans l'intérêt de l'UIT d'atteindre ses objectifs de développement, d'accroître le nombre de Membres de Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires (voir la Résolution 169 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires) et d'encourager leur participation aux activités de l'UIT‑D;

*c)* que des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, y compris avec l'UIT et d'autres entités, par exemple des organisations nationales, régionales, internationales ou intergouvernementales, le cas échéant, continuent d'être indispensables pour promouvoir le développement durable des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC);

*d)* que de tels partenariats s'avèrent être un excellent outil pour optimiser les ressources allouées aux projets et initiatives de développement ainsi que les avantages qu'offrent ces projets et initiatives,

reconnaissant

*a)* la rapidité de l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC;

*b)* la contribution importante que les Membres des Secteurs peuvent apporter à la fourniture accrue des télécommunications/TIC dans tous les pays;

*c)* les progrès réalisés grâce aux initiatives spéciales du BDT, telles que des réunions sur les partenariats et des colloques, concernant le renforcement de la coopération avec le secteur privé et le soutien accru fourni aux niveaux national, régional et mondial;

*d)* la nécessité constante de favoriser une participation accrue des Membres des Secteurs, des Associés et des établissements universitaires,

reconnaissant en outre

*a)* que les télécommunications/TIC revêtent la plus haute importance pour le développement économique, social et culturel général;

*b)* que les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires risquent de se heurter à des difficultés en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunication/TIC;

*c)* que les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires jouent un rôle important dans la mesure où ils proposent et mènent des activités au sein de l'UIT-D, par exemple des initiatives, des projets et des programmes;

*d)* qu'un grand nombre d'activités de l'UIT-D présentent de l'intérêt pour les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires;

*e)* l'importance des principes de transparence et de non‑exclusivité pour les possibilités et les projets de partenariat;

*f)* qu'il faut promouvoir l'adhésion au Secteur de nouveaux Membres, de nouveaux Associés et de nouveaux établissements universitaires, et leur participation active aux activités de l'UIT-D;

*g)* qu'il est nécessaire de faciliter les échanges de vues et d'informations au plus haut niveau possible entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires;

*h)* que ces mesures devraient renforcer la participation des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires à toutes les activités de l'UIT‑D,

notant

*a)* que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans un environnement très compétitif, dans tous les pays;

*b)* que le développement économique dépend, entre autres, des ressources et des capacités des Membres du Secteur de l'UIT-D;

*c)* que les Membres du Secteur de l'UIT-D participent aux travaux menés par l'UIT-D et peuvent mettre à disposition leurs compétences et leur soutien continus pour faciliter les travaux de ce Secteur;

*d)* qu'une part importante des travaux menés par les Secteurs de l'UIT, notamment pour ce qui est du développement des télécommunications/TIC, est effectuée par des représentants du secteur;

*e)* que des Associés et des établissements universitaires participent aux travaux de l'UIT-D et peuvent fournir des données scientifiques et des connaissances de base pour appuyer les travaux de ce Secteur;

*f)* que les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires jouent un rôle primordial dans l'étude des moyens permettant de tenir compte des questions relatives au secteur privé dans l'élaboration de la stratégie, la conception de programmes et l'exécution de projets de l'UIT‑D, l'objectif général étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications/TIC;

*g)* que les Membres du Secteur de l'UIT‑D, les Associés et les établissements universitaires pourraient également donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé et de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses entreprises qui ne connaissent pas les activités de l'UIT‑D;

*h)* les excellents résultats obtenus dans le cadre des discussions de haut niveau entre les Etats Membres et les Membres de Secteur pendant les réunions des responsables des questions de réglementation et du Forum des chefs d'entreprise du secteur (ILD),

décide

1 que les plans opérationnels de l'UIT-D devront continuer de prendre en compte les questions pertinentes relatives aux Membres de Secteur, aux Associés et aux établissements universitaires, en renforçant les circuits de communication entre le BDT, les Etats Membres, et les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires, aux niveaux mondial, régional et national;

2 que l'UIT-D, et en particulier les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT, devront mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour assurer la liaison avec le secteur privé et encourager les représentants de ce secteur à contribuer davantage, dans le cadre de partenariats avec des entités de télécommunication/TIC de pays en développement, notamment celles des pays les moins avancés, à réduire les disparités concernant l'accès universel et l'accès à l'information;

3 que l'UIT-D devra tenir compte, dans ses programmes, des intérêts et des attentes de ses Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires, pour permettre à ces derniers de participer efficacement à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Buenos Aires et des objectifs énoncés dans le Plan d'action de Genève et dans l'Agenda de Tunis, ainsi que des cibles associées aux Objectifs de développement durable (ODD);

4 que le point permanent consacré aux questions relatives au secteur privé et traitant d'éléments concernant ce secteur restera inscrit à l'ordre du jour des séances plénières du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT);

5 que le Directeur du BDT, lors de la mise en oeuvre du plan opérationnel de l'UIT‑D, devra examiner les mesures suivantes:

i) améliorer la coopération régionale entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires, et d'autres entités concernées, en continuant d'organiser des réunions régionales sur des questions d'intérêt commun, en particulier pour les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires;

ii) faciliter l'établissement de partenariats secteur public-secteur privé pour la mise en oeuvre d'initiatives phares aux niveaux mondial, régional et national;

iii) promouvoir, dans le cadre des différents programmes du Secteur, un environnement propice à l'investissement dans le développement des télécommunications/TIC;

iv) de prêter un appui aux bureaux régionaux pour qu'ils disposent d'outils permettant d'encourager les représentants du secteur privé et des universités qui jusqu'à présent ne participaient pas aux activités de l'Union à prendre part aux manifestations et projets régionaux et mondiaux de l'UIT,

décide en outre

qu'il convient de continuer de prendre des mesures appropriées pour créer un environnement propice, aux niveaux national, régional et international, afin d'encourager le développement et les investissements des Membres de Secteur dans le secteur des télécommunications/TIC,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de continuer de travailler en étroite collaboration avec les Membres du Secteur de l'UIT‑D, les Associés et les établissements universitaires, pour qu'ils participent à la mise en oeuvre réussie du Plan d'action de Buenos Aires;

2 de traiter les questions qui présentent un intérêt pour les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires dans les activités de l'UIT-D, selon qu'il conviendra;

3 de faciliter la communication entre les Etats Membres et les Membres de Secteur sur les questions qui contribuent à promouvoir un environnement propice à l'investissement, en particulier dans les pays en développement, et notamment de développer et de renforcer encore le portail des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT‑D ainsi que des établissements universitaires participant à ses travaux, afin de contribuer à l'échange et à la diffusion d'informations pour tous les membres de l'UIT,

4 de faciliter la participation pleine et entière des Membres de Secteur à toutes les réunions de l'UIT, y compris les réunions régionales;

5 de continuer d'organiser des réunions de hauts dirigeants du secteur, par exemple des réunions du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI), si possible juste avant ou juste après le Colloque mondial des régulateurs (GSR) ou d'autres grandes manifestations de l'UIT, afin de favoriser l'échange d'informations, de contribuer à définir et à coordonner les priorités du développement et à recenser les obstacles réglementaires;

6 de faire connaître les besoins des pays en développement lors de ces réunions, en consultant ces pays avant les réunions et d'encourager la participation de représentants d'entreprises locales;

7 d'encourager la participation aux travaux du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI) d'un large éventail de représentants du secteur privé, parmi les Membres du Secteur de l'UIT-D de toutes les Régions;

8 de définir des mécanismes efficaces pour organiser la participation de représentants du secteur privé à ces réunions (en veillant par exemple à ce que la composition soit stable et en assurant la participation régulière de membres du Groupe IAGDI ou de suppléants);

9 de tenir compte, selon qu'il conviendra, des résultats des activités du Groupe IAGDI dans les travaux de l'UIT-D, en particulier au titre du point de l'ordre du jour correspondant de la réunion du GCDT ou des commissions d'études de l'UIT-D selon le cas;

10 de présenter au GCDT un rapport périodique sur la suite donnée aux conclusions des travaux des responsables des questions de réglementation;

11 de soumettre à la prochaine CMDT un rapport visant à évaluer les résultats des travaux du groupe de responsables des questions de réglementation pendant la période considérée et à examiner la nécessité de poursuivre ou de renforcer ses activités,

encourage les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

1 sous réserve des dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention, à participer ensemble et activement aux travaux du GCDT, à soumettre des contributions, en particulier en ce qui concerne les questions relatives au secteur privé qui seront examinées et à fournir des orientations pertinentes au Directeur du BDT;

2 à participer activement, au niveau approprié, à toutes les activités de l'UIT‑D;

3 à déterminer les moyens permettant de renforcer la coopération et les accords entre le secteur public et le secteur privé dans tous les pays, en collaborant étroitement avec le BDT,

encourage les Membres du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

à participer, au niveau de leurs cadres, aux réunions du Groupe IAGDI, et à soumettre des propositions concernant leurs priorités et les besoins particuliers des pays en développement.

**Motifs:** Actualiser et rationaliser la Résolution 71, compte tenu de la nécessité de définir des principes concernant le fonctionnement du Groupe consultatif de professionnels chargé des questions de développement (IAGDI).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)